



ANIÈRES



Communications de l'Exécutif

suite à la séance du Conseil municipal du 9 février 2021

11 février 2021

Lors de sa séance du mardi 9 février 2021, le Conseil municipal a traité des points suivants :

Rapports des commissions

- M. Guy MUSY, délégué, donne son rapport de la séance de l'Association Noctambus. Séance du lundi 19 octobre 2020.
- Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente, donne son rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 1^{er} décembre 2020.

 **Ces rapports sont joints au procès-verbal de la séance du 9 février 2021.**

Délibération

Le Conseil municipal vote la délibération suivante :

Délibération N° 2020-2025 D – 026

Proposition du Maire relative à l'ouverture de deux crédits budgétaires supplémentaires 2021, au total de TTC 60'000 F – Rubriques 0220.00.31180.00 (logiciel) pour 8'000 F – Services généraux – Immobilisations incorporelles et 8500.00.36350.00 (bons de solidarité) pour 52'000 F – Industrie, artisanat et commerce – Subventions aux entreprises privées. Logiciel de gestion et bons de solidarité COVID-19.

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu le budget 2021, voté par le Conseil municipal, à l'unanimité, le 17 novembre 2020, approuvé par le Département de la cohésion sociale le 19 janvier 2021 ;

Vu la pandémie du COVID-19 ayant entraîné des difficultés économiques pour les entreprises sises sur la Commune ;

Vu la volonté des membres du Conseil municipal de soutenir les entreprises de la Commune, exprimée lors de la séance plénière du mardi 17 novembre 2020 et la demande à l'Exécutif de prévoir une action de solidarité ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire, **le Conseil municipal décide par 15 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire deux crédits budgétaires supplémentaires 2021, au total de TTC 60'000 F, dans les rubriques 0220.00.31180.00 (logiciel) pour TTC 8'000 F – Services généraux – Immobilisations incorporelles et 8500.00.36350.00 (bons de solidarité) pour TTC 52'000 F – Industrie, artisanat et commerce – Subventions aux entreprises privées.
 2. De comptabiliser le montant, au total de TTC 60'000 F, dans le compte de résultats 2021 dans les rubriques 0220.00.31180.00 (logiciel) pour TTC 8'000 F – Services généraux – Immobilisations incorporelles et 8500.00.36350.00 (bons de solidarité) pour TTC 52'000 F – Industrie, artisanat et commerce – Subventions aux entreprises privées.
 3. De couvrir ces deux crédits budgétaires supplémentaires 2021, au total de TTC 60'000 F, par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.
-

Création d'une commission ad hoc « En Bézaley »

Après discussion, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité, de renvoyer ce projet de créer une commission ad hoc « En Bézaley » à la commission « Urbanisme et constructions » pour en définir le cahier des charges, les objectifs, etc.

Suppléance dans les Conseils municipaux. PL 12584 suite enquête CACRI (Commission des Affaires Communales, Régionales et Internationales).

Le Conseil municipal a été saisi du projet de loi (PL) 12584 visant à modifier la loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05), soit de prévoir des suppléances au sein des Conseils municipaux. Chaque Conseiller municipal a donc répondu au questionnaire et une synthèse des réponses sera préparée et envoyée à la commission précitée dans le délai prescrit du 1^{er} mars 2021. Le Conseil municipal sera également informé du résultat de l'enquête pour Anières et ensuite de l'ensemble des communes genevoises.

Objets renvoyés dans les commissions pour étude

Commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » :

- Règlement sur les déchets.
- Statuts de l'ORPC Lac.

Commission « Finances » :

- Subventions communales accordées aux Associations ayant la même activité.

Commission « Sociale, culture et loisirs » :

- Carte des récits.
-

En fin de séance, l'Exécutif répond aux questions diverses des Conseillers municipaux.

✍ Après approbation par le Conseil municipal, les procès-verbaux des séances peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet de la Commune ou à la mairie.